CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

SECRETARIAT GENERAL CM 2017 PROCES-VERBAIL CM 29 05 2017

PRESENTS: Messieurs FOURNIER André, SHAKHUN Samset, THOMASSY Jean-André, DINDAR Bayram, BROCCARDO Daniel, GINET Gérald, COURTOIS Gilbert, PASINI René, BOULARAND Michel.

Mesdames FAÏTA Martine, DELOLME Gisèle, MOUSSIER Françoise, BRAHMI Dalila, CHRISTOPHLE Marie-Pierre, VERSACE Michèle, CARCO Eliane, CASTINET Sylvette, MARSELLA Marie-Christine, DE PINHO Lucie, LENTILLON Michelle.

EXCUSES:

Monsieur TOGNARELLI Christian

Madame TIBERI Chantal

Madame GRAND Jacqueline

Monsieur MEYSSON Maurice

Madame REYNAUD Alfreda

Monsieur COMPAGNONI Dominique

donne pouvoir à Monsieur THOMASSY Jean-André

donne pouvoir à Madame DELOLME Gisèle

donne pouvoir à Madame BRAHMI Dalila

donne pouvoir à Monsieur FOURNIER André

donne pouvoir à Monsieur BOULARAND Michel

donne pouvoir à Monsieur PASINI René

Messieurs PETIT Raphaël, TALL Moussa, MEUNIER André

Secrétaire de séance : DINDAR Bayram

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 03 avril 2017 à l'approbation du Conseil Municipal.

N'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIB 01.04.2017

AUTORISATION D'EMPRUNT

Budget Commune

Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 adopté le 20 février qui fixe le montant des dépenses d'équipements 2017 de la Ville de Pont-Evêque à 4 738 000 € pour lesquels un emprunt de 1 300 000 € a été proposé.

Pour le financement de ce programme d'opérations, Madame le Maire est invitée à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 1 300 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux:	Fixe de 1.65 %
Durée	20 ans
Versement des fonds	Au plus tard le 30 septembre 2017
Périodicité	Trimestrielle
Amortissement	Echéance constante
Commission d'engagement	1 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisations des fonds.

Madame le Maire rappelle aux élus que le retard dans l'avancement des projets a permis de ne pas mobiliser d'emprunt l'année dernière. Aujourd'hui, il sera nécessaire de prélever des fonds courant septembre à hauteur 500 000 € pour honorer les factures d'investissement.

Elle souligne que le délai de règlement des factures est de 16 jours pour la collectivité.

Arrivée de Monsieur PETIT

DELIB 02.04.2017

PRIME FIXE EAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 11 avril 2016 proposant le tarif de la prime fixe « eau » à 8,60 € hors taxe par abonné et par an.

Madame le Maire propose de maintenir le montant de cette prime fixe à 8,60 € hors taxe par abonné et par an pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir le montant de cette prime fixe à 8,60 € hors taxe par abonné et par an à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **Dit** que SUEZ assurera, pour le compte de la commune, la facturation de cette redevance, comme précédemment.

DELIB 03.04.2017

SURTAXE EAU

Par délibération en date du 11 avril 2016, le Conseil Municipal avait fixé la surtaxe sur le prix du m³ d'eau réellement consommé à 0,23 € hors taxe.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter cette surtaxe pour l'année prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir le montant de la surtaxe eau soit 0,23 € hors taxe le m³ d'eau réellement consommé à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **Dit** que SUEZ assurera, pour le compte de la commune, la facturation de cette redevance, comme précédemment.

DELIB 04.04.2017

ACQUISITION TERRAIN – BASSIN DE RETENTION

Cession Consorts Lafond/Commune de Pont-Evêque

Madame le Maire indique au Conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de la situation foncière issue de l'aménagement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur le secteur de la Carra.

Dans le cadre du permis d'aménager N° PA 038 318 12 10 005 délivré par la commune le 18 février 2013 (7 Lots), qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier « Loi sur l'eau » approuvé par les services de la préfecture le 8 décembre 2014, Il a été convenu que les Consorts Lafond céderaient à l'euro symbolique à la commune 1417 m² de terrain faisant partie des parcelles cadastrées, AE n°0617 de 214 m² et AE n°618 de 1203 m².

Cet ouvrage d'utilité public permettra de gérer les eaux pluviales sur un secteur avec des risques de ruissellements sur les versants identifiés par le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé par arrêté préfectoral en 2006.

Vu la demande d'avis auprès des services du Domaine en date du 24 mars 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord à la cession des terrains entre les Consorts Lafond et la Commune de Pont-Evêque.
- **Précise** que les actes d'échanges seront à la charge de la Commune.
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte translatif de propriété, et tous documents utiles à cet effet
- Dit que l'office notarial Polycarpe Bruyère, Notaire à Roussillon, sera chargé de la rédaction de ce dernier.

DELIB 05.04-2017

CESSION DE DEUX VEHICULES

Vu l'article L.2241-1 du CGCT, Vu l'article L.2122-21 du CGCT,

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en 2015, la commune a engagé un renouvellement du matériel roulant des services techniques municipaux.

Le service technique souhaite faire l'acquisition d'un tracteur type Massey Ferguson de 2006 qui permettra le remplacement de deux véhicules type tracteur obsolètes repris par le vendeur BIEVRE SERVICES AGRI.

Madame le Maire propose aujourd'hui de céder à la vente le véhicule immatriculé 1424 WL 38 type Renault Tracteur acheté en 1993, au prix de 5500 €, le véhicule immatriculé 7245 VU 38 type Renault tracteur acheté en 1981, au prix de 2000 €

Type Véhicules	Immatriculation	Année achat	Prix de cession
RENAULT TRACTEUR	1424 WL 38	01/10/93	5500 €
RENAULT TRACTEUR	7245 VU 38	02/12/81	2000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de cession des véhicules Renault Tracteur immatriculés 1424 WL 38 et 7245 VU 38 au prix de 7500 €
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, notamment les démarches nécessaires pour rayer ces équipements de l'inventaire communal.

DELIB 06.04.2017

REPRISE RESEAU UNITAIRE RD 75 – ROUTE DE CANCANNE

Marché de travaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reprise par le Conseil Départemental de la route départemental N°75 en agglomération (route de Cancanne).

La commune sous maitrise d'ouvrage propre a souhaité profiter de cette opération pour améliorer la sécurité sur cette voirie (création de plateaux traversant), reprendre les réseaux humides (eau potable) et les trottoirs en créant un cheminement piéton sécurisé et accessible.

Les services ont lancé une consultation en procédure adapté le 21 septembre 2016.

L'offre du groupement GUILLAUD TP/ DUMAS SAS pour un montant de 359 620.58 € HT a été retenue par délibération du 21 novembre 2016.

Aujourd'hui, Madame le Maire précise que les travaux en cours ont démontré le besoin de reprendre le réseau unitaire eaux pluviales, eaux usées existant.

Il y a lieu de mettre en œuvre une passation de marché dans le cadre des articles 16 et 30-7 du décret 2016-360 du 25/03/2016 pour prestations similaires.

Le montant de ce marché s'élève à 192 517 € HT (231 020.40 € TTC).

Le groupement d'entreprise Guillaud TP/Dumas SAS est chargé d'exécuter les travaux.

- Madame le Maire précise les modalités de financement de cette opération à savoir :
 - la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois exerce depuis le 1^{er} janvier 2007 la compétence Assainissement collectif et gestion des réseaux d'eaux pluviales ;
 - il a été précisé lors de ce transfert de compétence que les opérations d'investissement sur un réseau d'eaux pluviales et unitaire seront partagées à 50% entre l'EPCI et la Commune.

Pour cette opération « reprise du réseau unitaire de la RD75, route de Cancanne», Madame le Maire fera appel donc de 50% du coût net de l'opération soit un montant prévisionnel de 96 258.50 € HT.

Pour rappel, le plan de financement actualisé (travaux + étude) est le suivant

DEPENSES	RECETTES	
578 190 €	381 648 €	
AUTOFINANCEMENT	196 542 € (34 %)	

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2006-12279, en date du 22 décembre 2006.

Vu l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à demander un fond de concours de 50 % à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'opération « reprise du réseau unitaire de la RD75, route de Cancanne »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de reprise du réseau unitaire eaux pluviales/eaux usées pour un montant de 192 517 € HT
- **Autorise** Madame le Maire à entreprendre toute formalité, accomplir toute démarche, signer tout document administratif ou comptable s'y rapportant, notamment les démarches nécessaires pour la dévolution de ce marché
- Autorise Madame le Maire à demander un fond de concours de 50 % à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pour l'opération « reprise du réseau unitaire de la RD75, route de Cancanne »

DELIB 07,04.2017

SUBVENTIONS COMMUNALES

Associations, établissements, structures accueillant de jeunes épiscopontains

Madame le Maire présente les subventions aux associations, établissements, structures accueillant de jeunes épiscopontains.

	2016-2017
CHAMBRE DES METIERS DE L'ISERE	240€
INSTITUTION SAINT CHARLES	320€
ECOLE PRIVEE LA SOURCE / ST SORLIN	50€
MFR DE COUBLEVIE	35€
MFR DE CHAUMONT / EYZIN-PINET	175€
MFR LA GRIVE / BOURGOIN JALLIEU	35€
DDEN	80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité les subventions aux associations, établissements, structures accueillant de jeunes épiscopontains, à l'exception de la subvention pour l'Institution Saint Charles à la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions,
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces à intervenir.

DELIB 08.04.2017

SUBVENTIONS COMMUNALES

Aux associations sportives, culturelles, de loisirs et favorisant le lien social

Madame le Maire présente les subventions aux associations sportives, culturelles, de loisirs et favorisant le lien social

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote à l'unanimité les subventions aux associations, à l'exception de deux nonparticipation au vote pour le Comité de Jumelage, une non-participation au vote pour Zumba Ponté et une non-participation au vote pour le Boxe Club Pont-Evêque

	2016	2017
Anadolu	200.00 €	500,00 €
Basket Club Pont-Evêque/Estrablin	200.00 €	200,00 €
Association A Tour de Rôle	250.00 €	500,00 €
Association des Pêcheurs Gère-Rhône	300.00 €	300,00 €
Harphonia	300.00 €	300,00 €
Téléthon	300.00 €	300,00 €
A.C.C.A	400.00 €	450,00 €
Boule Joyeuse	500.00 €	500,00 €
Comité de Jumelage	500.00 €	500,00 €
Les Derniers Samaritains	500.00 €	500,00 €
Zumba Ponté	500.00 €	500,00 €
Forme et Détente	700.00 €	700,00 €
Hand-Ball Pont-Evêque/Vienne	800.00€	800,00 €
Les P'tits Gones	800.00€	800,00 €
Tambours et Clairons	800.00 €	1 000,00 €
Association Sportive Handivienne	1 000.00 €	1 000,00 €
Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois	1 000.00 €	1 000,00 €
* subvention équipement	1 100.00 €	1 400,00 €
Judo Club Pont-Evêque	2 500.00 €	2 500,00 €
* subvention internet		
* subvention équipement		
Boxe Club Pont-Evêque	3 000.00 €	3 000,00 €
* subvention internet		
* subvention équipement		
F.C.P.V (ex U.S.P.E)	5 000.00 €	5 000,00€
* subvention internet		
* subvention équipement		
* subvention exceptionnelle équipement	1 000.00 €	

- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces à intervenir.

DELIB 09.04.2017

SUBVENTION COMMUNALE

150 ans de la Commune – Prêt de Matériel

Dans le cadre de la fête des 150 ans de la Ville de PONT-EVEQUE, l'association Compagnons de Maître-Jacques de Saint Georges d'Espéranche a mis à disposition du matériel ancien afin de reconstituer une salle de classe.

Afin de dédommager cette association, Madame le Maire propose de lui verser une subvention de 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'accord d'une subvention de 150 € à l'association Compagnons de Maître-Jacques de Saint Georges d'Espéranche.

DELIB 10.04.2017

TARIFS COMMUNAUX

Crédits Scolaires

Madame le Maire rappelle que la commune a la charge du fonctionnement des écoles publiques. A ce titre, il convient de fixer annuellement le montant des crédits scolaires.

Madame le Maire entérine les montants des crédits ci-après proposés par la commission « Affaires Scolaires, Jeunesse et Conseil municipal d'enfants » qui propose la reconduction des montants 2016-2017.

Crédits 2017 - 2018:

Scolaire

- Par élève :

37,50 €

- Classe CLIS:

37,50 €

- Classe d'adaptation (classe ouverte) ₹ 37.50 € (forfait maximum de 600 €)

Fournitures de bureau

- Ecole primaire:

240,00 €

- Ecole maternelle:

160,00€

- Réseau d'Aide (par intervenant)

o Psychologue scolaire:

128,00 €

o Rééducatrice:

128,00 €

Matériel

- Primaires

o Dolto:

1 130,00 €

o Cousteau:

1 130,00 €

- Maternelles

o Genêts:

1 130,00 €

o Cousteau:

1 130,00 €

Transports scolaires	Année scolaire 2017-2018	
Primaires		
Dolto	1 950,00 €	
Cousteau	1 950,00 €	
Maternelles		
- Genêts	1 000,00 €	
- Cousteau	1 250,00 €	

D'autre part, suite à la préconisation de la commission, Madame le Maire propose d'adopter, pour l'année scolaire 2017 - 2018, un nouveau crédit scolaire pour les sorties selon la règle d'un forfait maximum par enfant fixé à 17 € / année scolaire / enfant.

Madame le Maire en précise le fonctionnement : l'accord de ces crédits dépend de l'approbation des projets par la commission. Un bilan de chacun des projets sera ensuite à présenter à la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer l'ensemble de ces tarifs,
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours,
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2017-2018

Madame le Maire informe les élus qu'en attente du décret d'application sur les rythmes scolaires, des propositions de retour à la semaine des quatre jours sont étudiées par un agent. Ce point pourrait être évoqué avant la fin de l'année scolaire.

Nuisances de voisinage

Madame LENTILLON informe les élus que l'association syndicale « Le Jardin des Forges » a transmis à Madame le Maire et Monsieur le Commissaire un courrier notifiant des problèmes de voisinage liés au regroupement de jeunes à proximité de ce lotissement.

Madame le Maire notifie que dès demain elle se rapprochera du Commissaire pour échanger sur les possibilités de répondre à ce désagrément et propose de rencontrer les familles des mineurs concernés pour engager la procédure de rappel à l'ordre.

Tènement Bocoton

A l'interrogation de Madame LENTILLON sur le devenir de cet espace après la phase 1 de déconstruction et l'éventualité d'un futur espace de « squat », Madame le Maire rappelle que la collectivité n'a aucune maîtrise sur ce dossier ; mais qu'elle reste active en poursuivant la négociation pour le financement de la deuxième tranche de déconstruction par les partenaires concernés.

INFORMATIONS DIVERSES

- 13 juillet 2017 : Feu d'Artifice tiré du stade des Arméniens et retour en procession avec des flambeaux sur la Place Claude Barbier pour le bal.

Madame le Maire lève la séance du conseil à 20 heures 30.

Prochain Conseil Municipal: le 26 juin 2017

Le Maire, Martine FAÏTA Le Secrétaire, DINDAR Bayram